

... j'ai beaucoup de sympathie pour le petit camionneur indépendant, car au cours des années que j'ai passées aux chemins de fer, j'ai vu beaucoup de ces petits camionneurs ayant un, deux, trois ou quatre camions mis en faillite par les chemins de fer, lorsque ces derniers se sont lancés dans le camionnage.

C'est exactement ce que fait la motion du NPD, monsieur le Président. Non seulement elle mettra les camionneurs en faillite, mais elle leur interdira de faire du transport. Devons-nous croire que les députés néo-démocrates se prononcent à la Chambre, contre les camionneurs, les 10,000 personnes qu'ils emploient au Manitoba, et les compagnies qui demandent seulement à être concurrentielles, mais que c'est une toute autre histoire lorsqu'ils les rencontrent au Manitoba? Ils disent alors: «Nous avons pour vous une vive sympathie. Nous vous comprenons et nous vous aimons bien». Toutefois, une fois rendus ici, ils proposent des motions contre les gens mêmes qu'ils prétendent comprendre.

Hier après-midi, monsieur le Président, je me suis entretenu avec un camionneur et un agriculteur. Le camionneur travaille à son propre compte. Il est propriétaire d'un seul camion. L'agriculteur est très dynamique. Nous avons abordé cette question même et après cinq minutes, ces deux types étaient prêts à conclure un marché si le tarif du Nid-de-Corbeau le permet. Ce sont les règles du marché qui jouaient, monsieur le Président. Le camionneur était disposé à transporter les céréales, que l'agriculteur voulait acheminer. Ces deux personnes voulaient simplement conclure un marché équitable aux termes de la loi sur le Nid-de-Corbeau. Le Nouveau parti démocratique dirait: «Non, vous ne pouvez pas faire de tels marchés. Toutefois, si vous faites de pareils marchés, les chemins de fer obtiendront encore des fonds, mais pas le camionneur ni l'agriculteur». Quand les députés néo-démocrates se lèvent pour affirmer qu'ils veulent se porter à la défense des petites entreprises, ils feraient bien de le prouver par leurs motions au lieu de chercher à les priver de l'avantage concurrentiel que veulent tant de Canadiens.

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, c'est vraiment un jour remarquable. Je n'aurais jamais cru voir un jour à la Chambre des communes le député de Provencher (M. Epp) défendre en des termes aussi vibrants un projet de loi du gouvernement libéral. Je n'aurais jamais cru entendre un jour le député de Provencher se déclarer en faveur de programmes qui entraîneront la disparition de nombreuses petites localités des Prairies. Je l'ai entendu dire avec étonnement que rien ne prouvait que la chose se fût déjà produite. Le député n'a qu'à examiner la situation dans les Prairies. De fait, il devrait s'entretenir avec son collègue de droite, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), qui a parlé d'Arelee, une localité qui a connu ce sort. Je n'aurais jamais cru qu'un jour le député de Provencher, que je croyais intelligent, interpréterait si mal le sens de l'amendement dont nous avons saisi la Chambre.

Notre parti a proposé divers amendements à ce projet de loi. De fait, je crois qu'il y en a plus de 100. Si les députés à ma droite examinent l'ensemble que forment ces amendements, ils se rendront compte qu'ils doivent être acceptés en bloc. S'ils le sont, on verra qu'en fait nous aurons réussi à maintenir le tarif du Nid-de-Corbeau actuellement en vigueur. Nous nous refusons à modifier le projet de loi simplement pour le rendre un peu moins préjudiciable aux agriculteurs de l'Ouest, comme les

Transport du grain de l'Ouest—Loi

députés du parti conservateur semblent enclins à le faire. Certains discours que nous ont servis des députés conservateurs cet après-midi m'ont profondément déçu, monsieur le Président. Cela n'a toutefois rien d'étonnant. Ce parti est passé par toute une gamme de réactions à la mesure sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je suis sûr que d'ici à ce que la mesure soit adoptée par les Communes, il n'a pas fini de changer de position.

Je voudrais parler plus précisément de la motion n° 34. Cet amendement prend une importance particulière pour ceux qui cultivent les céréales aux confins des Prairies. Je pense surtout aux agriculteurs de régions comme celle de Fisher Branch, qui a été mentionnée une fois ou deux cet après-midi, et à d'autres collectivités de ma circonscription comme Riverton et Arborg qui sont situées à la limite des voies ferrées. Empêcher les sociétés ferroviaires de mettre à exécution leur projet d'abandonner des embranchements est devenu une question de vie ou de mort pour de nombreuses collectivités des Prairies. On pourra croire que j'exagère. Mais quand on voit les élévateurs fermer les uns après les autres parce que la ligne secondaire a été abandonnée, et quand on voit mourir et quasiment disparaître un nombre incalculable de localités qui dépendent de ces élévateurs, il devient évident que c'est une question de vie ou de mort. Pour des collectivités comme Riverton et Fisher Branch, conserver les embranchements est doublement critique. Non seulement ces villes, comme tant d'autres dans les Prairies, dépendent de la voie secondaire et de l'élévateur régional pour leur prospérité, mais à cause de l'éloignement des principaux points de livraison, les agriculteurs de ces régions comptent davantage sur les voies secondaires pour maintenir leurs frais de production à des niveaux raisonnables.

La motion n° 34 qu'a présentée mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), supprimerait du projet de loi l'article 17(4). Elle éliminerait ainsi du projet de loi une disposition qui ne ferait qu'encourager l'abandon des embranchements. La plupart des députés savent, j'en suis sûr, que l'élimination des voies entraîne celle des élévateurs. Nous obtiendrions à leur place de vastes terminus intérieurs qui seraient alimentés par des camions au lieu des trains.

• (1620)

Je n'appuie pas cette motion parce que je veux faire la vie dure aux petites entreprises de camionnage dans les Prairies, mais plutôt parce que je crois que c'est dans leur intérêt, dans celui des collectivités et des agriculteurs des Prairies, de préserver notre réseau d'embranchements et d'élévateurs régionaux. Quel bien peuvent retirer ces petites entreprises de la mort lente de collectivités des Prairies? Sans cet amendement, l'administrateur de l'Office du transport du grain aura toute liberté de subventionner le transport par camion ou le transport par chemin de fer. La mesure fera entrer les camions en concurrence avec le transport du grain sur les lignes ferroviaires secondaires. La baisse du trafic et des recettes sur les lignes secondaires qui en résultera fournira une arme statistique de plus aux sociétés ferroviaires qui sont toujours en quête de justifications pour faire autoriser l'abandon de ces lignes.